



Note brève et
synthétique
Budget Primitif 2025
Conseil Municipal du 6 février 2025

Préambule

L'article L2313- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget de la Commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

SOMMAIRE

I. Structure du budget.....	3
II. Section de fonctionnement.....	4
1. Dépenses de fonctionnement	5
Dépenses réelles de fonctionnement.....	5
Dépenses d'ordre	6
2. Recettes de fonctionnement	7
Recettes réelles de fonctionnement	7
Recettes d'ordre	9
3. Epargne de gestion	9
III. Section d'investissement	10
1. Dépenses d'investissement	11
Dépenses d'équipement	11
Dépenses financières	11
Dépenses d'ordre	12
Reste à réaliser 2023	12
2. Recettes d'investissement.....	12
Recette d'équipement.....	12
Recette financières.....	13
Recette d'ordre	13
Reste à réaliser 2023	13
3. Emprunt.....	13

I. Structure du budget

Le budget primitif fixe le montant prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025. Il est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	28 176 000 €
Section d'investissement	24 000 000 €
TOTAL BUDGET	52 176 000 €

Ces montants incluent les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2024 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2024.

Le vote des dépenses et des recettes s'effectue par nature (type de dépense ou recette) au niveau du chapitre budgétaire (regroupement des natures). Une présentation par fonction (ou secteur) complète la présentation par nature.

Ce rapport présente le projet de budget 2025 soumis à l'adoption de l'assemblée délibérante. Il fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 12 décembre 2024 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Fonctionnement

DEPENSES 24 479 000 €	RECETTES 25 809 362.11 €
Autofinancement 3 697 000 €	Mvt d'ordre 23 000 €
Résultat 2024 2 343 637.89 €	Résultat 2024 2 343 637.89 €
TOTAL 28 176 000 €	TOTAL 28 176 000 €

Investissement

DEPENSES 20 183 775.93 €	RECETTES 14 053 000 €
Autofinancement 3 697 000 €	Autofinancement 3 697 000 €
Mvt d'ordre 73 000 €	Mvt d'ordre 50 000 €
Résultat 2024 3 743 224.07 €	Affectation résultat 6 200 000 €
TOTAL 24 000 000 €	TOTAL 24 000 000 €

II. Section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement du budget principal, les montants proposés au vote du conseil, comparés à ceux votés par le conseil municipal en 2024 sont les suivants :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	% Evolution
Section de fonctionnement – Dépenses (en €)	30 394 000	28 176 000	-7.30%
011 - Charges à caractère général	7 200 000	7 866 800	+9.26%
012 - Charges de personnel	13 500 000	14 100 000	+4.44%
014 – atténuation de produits	300 000	250 000	-16.67%
65 - Autres charges de gestion courante	2 995 000	1 840 200	-38.56%
66 – Charges financières	461 000	350 000	-24.08%
67 - Charges exceptionnelles	9 996	12 000	+20.05%
68 - Provision	100 000	60 000	-40.00%
042 – Opérations d’ordre	850 000	1 277 000	+50.24%
023 – Virement à la section d’investissement	4 978 004	2 420 000	-51.39%

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	% Evolution
Section de fonctionnement – Recettes (en €)	30 394 000	28 176 000	-7.30%
013 - Atténuations de charges	150 000	90 000	-40.00%
70 – Produits des services	2 189 950	2 410 000	+10.05%
73 – Impôts et taxes	18 338 000	17 840 000	-2.72%
74 – Dotations, subventions et participations	4 309 963	4 714 000	+9.37%
75 – Autres produits de gestion	601 000	620 500	+3.24%
76 – Produits financiers	181 000	125 000	-30.94%
77 - Produits exceptionnels	5 000	9 862.11	+97.24%
042 – Opérations d’ordre	0	23 0000	
Résultat N - 1	4 619 087	2 343 637.89	-49.26%

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (8 543 637.89 €) sera répartie de la façon suivante :

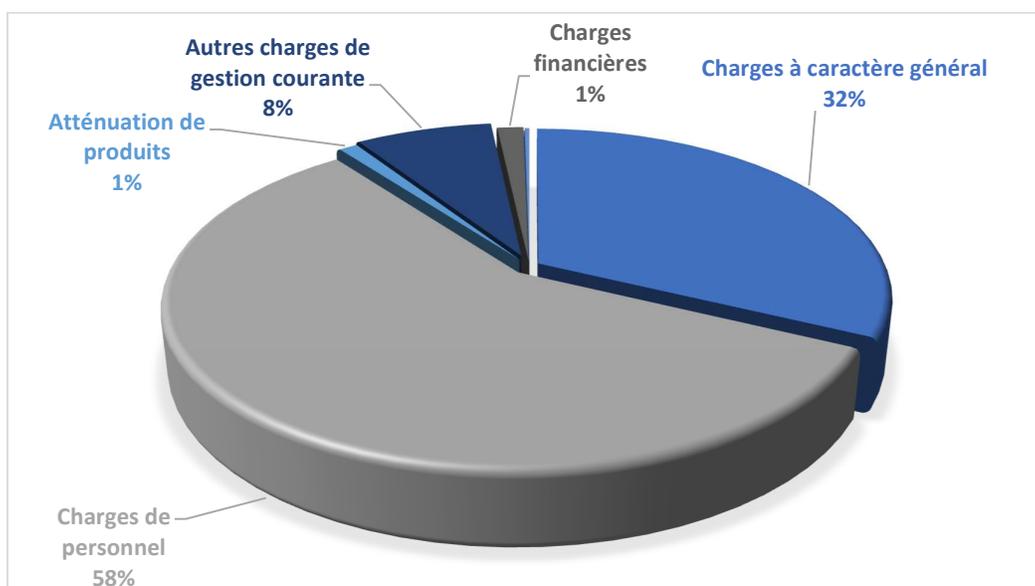
- Affecté au financement de l'investissement pour 6 200 000 €
- Réaffecter au financement du fonctionnement pour 2 343 637.89 €

La section de fonctionnement représente 54 % du budget principal (section de fonctionnement et d'investissement cumulées) de la commune.

1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

24 479 000 €

❖ **Ratio 1** : Dépenses réelles de fonctionnement/population

Soisy-sous-Montmorency : 1341 (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 1 203 €

Chapitre 011 Charges à caractère général**7 866 800 €**

Le chapitre 011 regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la collectivité territoriale. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Prestation de service : 1 654 400 €
- Fluide : 1 098 050 €
- Alimentation : 676 000 €
- Frais de nettoyage : 538 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel**14 100 000 €**

Le chapitre regroupe toutes les dépenses liées aux frais de personnel (rémunérations, assurances, frais de mission ...). Il est en augmentation de 4.4%.

En 2025, la masse salariale est impactée par la mise en place du bonus attractivité, augmentation de la cotisation CNRACL et les 5 créations de poste à l'Espace culturel

Les frais de personnel se décomposent donc ainsi :

➤ Salaires courants	13 777 000 €
➤ Assurance du personnel	65 000 €
➤ Hausse cotisations CNRACL	135 500 €
➤ Hausse URSSAF	45 000 €
➤ Cotisation auprès d'autres organismes (CNAS)	58 000 €
➤ Médecine du travail	19 500 €

❖ **Ratio 6** : Masse salariale /Dépenses réelles de fonctionnement

Soisy-sous-Montmorency : 57.6% (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 58.9%

Chapitre 014 Atténuation des charges **250 000 €**

- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales) 250 000 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante **1 840 200 €**

Ce chapitre comprend :

- Les contributions obligatoires notamment le contingent incendie 410 000 €
- Les subventions aux associations 736 000 €
- La subvention d'équilibre du budget du CCAS 300 000 €
- Les indemnités et les cotisations sociales des élus 221 000 €
- Les admissions en non-valeur 40 000 €
- Les divers taxes 133 200 €

Chapitre 66 Charges financières **350 000 €**

Ce poste concerne les intérêts de la dette et se décompose ainsi :

- Intérêts des emprunts 350 000 €

L'encours de la dette est au 1^{er} janvier 2025 est de 11.1 M€, 94.91 % de l'encours est à taux fixe et 5.09% sur taux de change. La durée résiduelle est de de 10 ans et 3 mois. Le taux moyen est de 1.99%

❖ **Ratio 4** : *Encours de dette/population (au 1^{er} janvier)*

Soisy-sous-Montmorency : 610 € (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 820€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles **12 000 €**

Ce chapitre est consacré aux dépenses exceptionnelles.

Chapitre 68 Provision **60 000 €**

Ce chapitre comprend :

- Provision pour risque et charges financière (le colombier) 40 000 €
- Provision aux dépréciations des actifs circulants 20 000 €

Dépenses d'ordre **3 697 000 €**

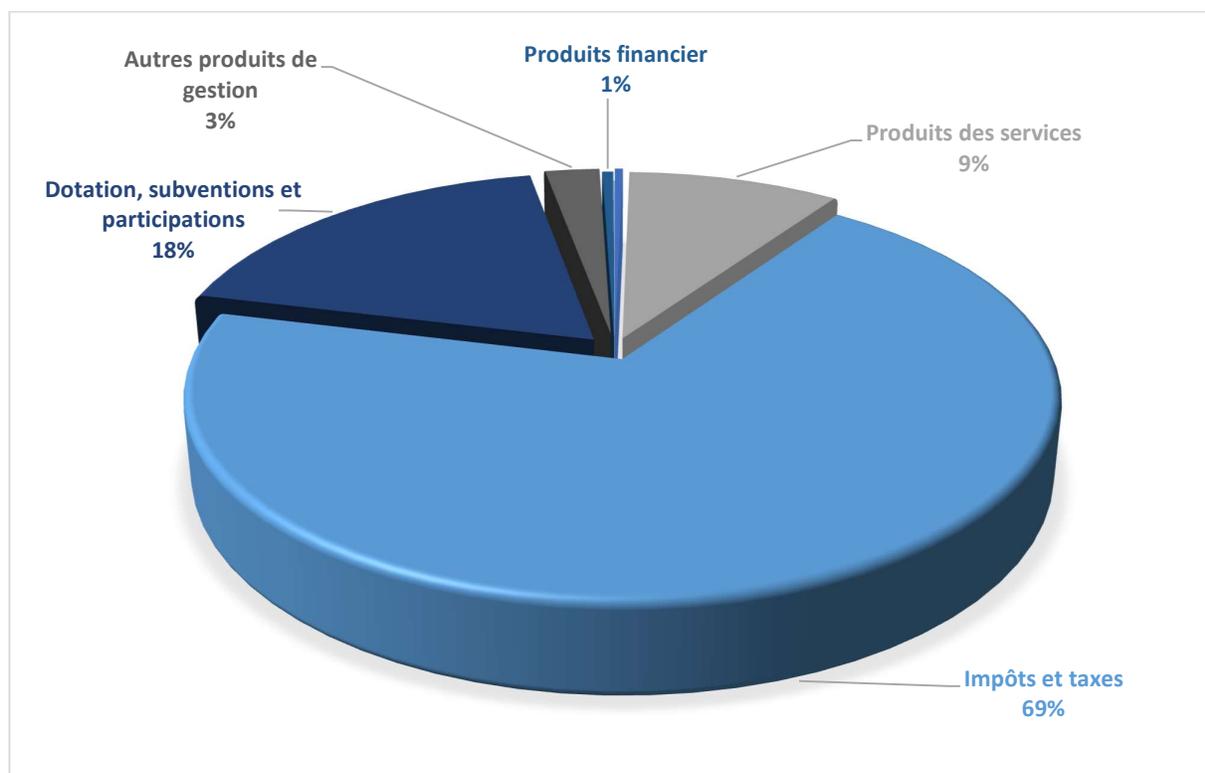
Ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

- Dotations aux amortissements 1 277 000 €
- Virement à la section d'investissement 2 420 000 €

2. Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

25 809 362.11 €

❖ **Ratio 2** : Recettes réelles de fonctionnement/population

Soisy-sous-Montmorency : 1 414 € (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 1 203 €

Chapitre 013 Atténuation de charges**90 000 €**

Ce chapitre comptabilise les remboursements d'assurance versés par la CPAM et l'assureur de la collectivité suite à des congés maternité ou de longue maladie.

Chapitre 70 Produits des services**2 410 000 €**

Ce chapitre est consacré aux participations des usagers des services. Il s'agit notamment des frais de restaurations scolaires et des accueils périscolaires et extra scolaires, de la facturation des crèches...

Chapitre 73 Impôts et taxes**17 840 000 €**

Ce chapitre est relatif à la fiscalité directe et indirecte ainsi que l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Plaine vallée.

➤ **La fiscalité directe**

La fiscalité directe d'une commune regroupe l'ensemble des impôts prélevés directement auprès des contribuables locaux (particuliers, entreprises, etc.) afin de financer les dépenses publiques locales. Ces impôts sont déterminés à la fois par les lois nationales et par les décisions des autorités locales.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, notamment après la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, un coefficient correcteur a été mis en place. Ce mécanisme a pour objectif de garantir une répartition équitable des ressources fiscales entre les communes, afin de prévenir des déséquilibres budgétaires significatifs.

Le coefficient correcteur qui sera appliqué n'est pas encore connu. De sorte qu'en l'absence de l'état fiscal 1259, nous pouvons réaliser qu'une estimation du produit fiscal.

La fiscalité directe sera marquée en 2025 par la revalorisation des valeurs locatives au taux de +1.7%. Cette revalorisation comprend uniquement les locaux d'habitation, les entreprises ne sont pas concernées. Ainsi l'augmentation des bases 2025 pour la commune est de 1.5%.

La commune a décidé d'appliquer une baisse des taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Cette diminution représente un gain de 758 783 € en faveur des Soiséens.

Les bases estimées de la fiscalité des ménages sont les suivantes :

	Bases notifiées 2024	Bases estimées 2025	Taux 2024	Taux 2025	Produit Attendu 2025
Taxe sur foncier bâti (part communale)	32 770 000	33 261 550	36.65	34.39	11 438 647
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81 400	81 400	112.72	105.77	86 097
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 111 000	1 127 665	16.01	15.02	169 375
Sous-Total	33 962 400	34 470 615			11 694 119

Le coefficient correcteur est estimé à 2 847 881 €.

➤ **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Plaine vallée est de 1 300 000 €.

➤ **La fiscalité indirecte**

L'inscription budgétaire de l'année 2025 pour la fiscalité indirecte locale s'élève à 1 998 000 € et comprend notamment les droits de mutation (800 000 €), la taxe sur l'électricité (300 000 €) et la taxe locale sur les publicités extérieures (30 000 €). La communauté Pleine Vallée a décidé le versement d'une dotation de solidarité communautaires aux communes membres répartis selon les critères suivants :

Pour Soisy-sous-Montmorency, la DSC s'élève en 2024 à 80 000 €.

Chapitre 74 Dotations et participations**4 714 000 €**

La dotation forfaitaire est stabilisée et s'élèvera à 1 950 000 €.

Les participations des partenaires institutionnels (Etat, Département, Communes, CAF) sont stables.

❖ **Ratio 5** : Dotation Globale de Fonctionnement/population

Soisy-sous-Montmorency : 132€ (2023) / 129€ (2024) / 130€ (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 175€

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante**620 500 €**

Ce chapitre concerne les revenus des immeubles et les produits des concessions.

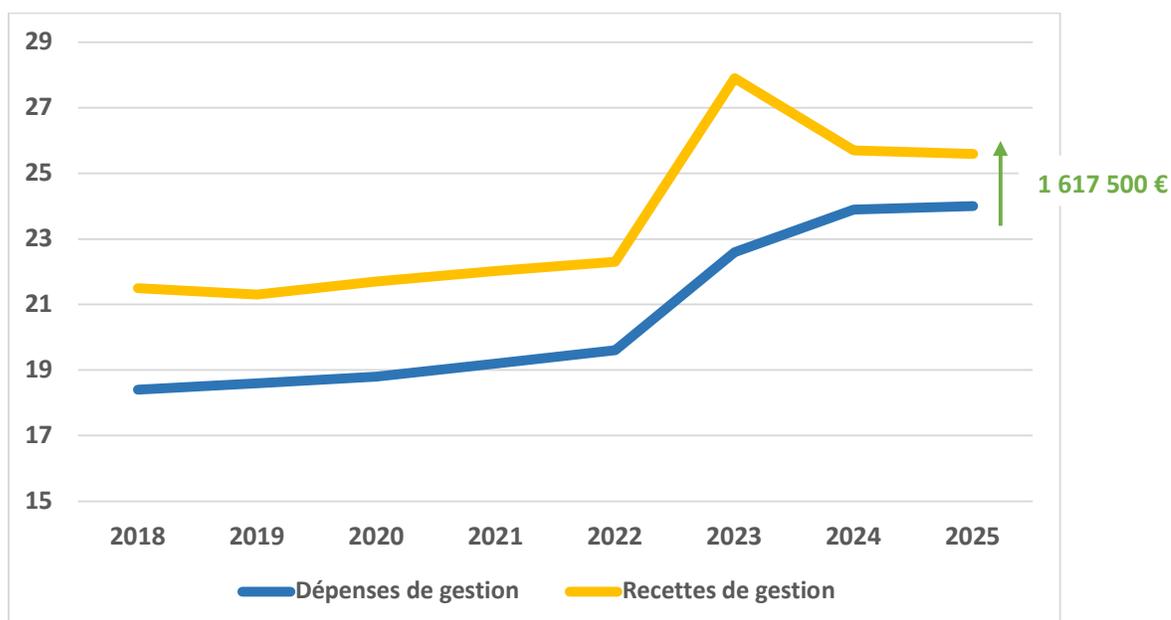
Chapitre 76 Produit financiers**125 000 €**

Ce chapitre concerne le versement d'un fond de soutien (jusqu'en 2028)

Chapitre 77 Produits exceptionnels**9 862.11 €****Recettes d'ordre****2 366 637.89 €**

Ces recettes ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

- Résultat de fonctionnement 2024 2 343 637.89 €
- Opération d'ordre 23 000.00 €

3. Epargne de gestion

III. Section d'investissement

Pour la section d'investissement du budget principal, les montants proposés au vote du conseil ainsi que les reports sont les suivants :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Section d'investissement – Dépenses (en €)	29 000 000	24 000 000
10 – Dotations, fonds divers et réserves	11 000	0.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 550 000	1 357 500
20 – Immobilisations incorporelles	325 400	606 900
21 - Immobilisations corporelles	13 089 746	10 950 275
23 – Immobilisations en cours	9 400 000	4 000 000
Opération patrimoniale	200 000	50 000
Opération d'ordre	0	23 000
Résultat n-1	0	3 743 225
Report n-1	4 423 854	3 269 100

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Section d'investissement – Recettes(en €)	29 000 000	24 000 000
024 – produits des cessions	3 050 000	1 650 000
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 290 000	3 000 000
13 – subventions d'investissement	5 109 004	4 097 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 378 000	4 467 000
Opération patrimoniale	200 000	50 000
Opérations d'ordre	850 000	1 277 000
Virement de la section de fonctionnement	4 978 004	2 420 000
Résultat n-1	6 168 992	0
Affectation du résultat n-1	0	6 200 000
Report n-1	2 976 000	839 000

Les dépenses d'équipement nouvelles sont d'un montant total de 15.6 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 3,2 millions d'euros de crédits reportés (dépenses engagées en fin d'année 2024) ; c'est donc près de 18.8 millions d'euros qui vont être investis en 2025.

1. Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	15 557 176 €
------------------------------	---------------------

Parmi les principales réalisations prévues, nous pouvons citer :

➤ Les acquisitions de terrains	2 924 000 €
Dont :	
○ 31 rue de Montmorency (924K€)	
○ 22/24 rue de Montmorency (2M€)	
➤ Les immobilisations incorporelles (études urbaines, logiciels ...)	606 900 €
➤ Travaux de voirie	3 259 500 €
Dont :	
○ Enfouissement + voirie, avenue Jean Jaurès (1.25M€)	
○ Enfouissement + voirie, quartier petit lac (500K€)	
○ Piste cyclable Espace culturel/ gare (450K€)	
○ Réfection chemin du regard/ rue des molléons (280K€)	
➤ Espaces verts	540 500 €
Dont :	
○ Plantation sur la commune (93K€)	
○ Cheminement coulée verte du refoulon (75K€)	
○ Réhabilitation des allées parc Fougeron (30K€)	
➤ Travaux dans les bâtiments	2 904 000 €
Dont :	
○ Travaux dans les logements (925K€)	
○ Travaux Bailly – marché complémentaire (700K€)	
○ Travaux HDV (417K€)	
○ Travaux CTRG (259K€)	
○ Travaux écoles (217K€)	
➤ Construction Espace Culturel	4 000 000 €
❖ Ratio 3 : Dépenses d'équipement brut/population	
Soisy-sous-Montmorency : 852€ (2025)	
Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 364€	
❖ Ratio 8 : Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	
Soisy-sous-Montmorency : 60% (2025)	
Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 25.7%	

Dépenses financières	1 357 500 €
-----------------------------	--------------------

➤ Remboursement en capital des emprunts (art.1641 et 16441)	1 350 000 €
➤ Restitution de dépôts de garantie reçus (art.165)	7 500 €

❖ **Ratio 7**: Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement

Soisy-sous-Montmorency : 100% (2025)

Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 91%

Dépenses d'ordre 3 816 224 €

➤ Opérations patrimoniales	50 000 €
➤ Opération d'ordre	23 000 €
➤ Résultat n-1	3 743 224 €

Reste à réaliser 2024 3 269 100 €**2. Recettes d'investissement**

En recettes d'investissement, le budget de la Ville tient compte de l'autofinancement, des subventions attendues de différents financeurs institutionnels, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.), des taxes d'aménagement, des cessions immobilières et de l'emprunt.

Recette d'équipement 8 557 000 €

➤ Subventions	4 097 000 €
○ Etat	
• Construction de l'Espace culturel (420K€)	
• DSIL 2024 – Travaux dans les écoles (223K€)	
• Matériels et mobiliers Espace Culturel (79K€)	
• Réhabilitation de la propriété Bailly (49K€)	
○ Région	
• Espace culturel (construction, parking, fonds documentaire) (817K€)	
• CAR - Orangerie (75K€)	
• CAR – Aménagement paysager Espace Culturel (127K€)	
• CAR - Propriété Bailly (430K€)	
• Tennis (120K€)	
○ Département	
• Espace culturel (0.83M€)	
• CAR - Orangerie (30K€)	
• CAR- Propriété Bailly (191K€)	
• CAR – Aménagement paysager Espace Culturel (63K€)	
• Tennis (312K€)	
• ARCC 24 – Travaux enfouissement J.Jaurès (120K€)	
○ Autre	
• CAF – Rénovation crèche + RPE (115K€)	
• SDEVO – Travaux J.Jaures (96K€)	
➤ Emprunt d'équilibre en euros (art.1641)	4 460 000 €

Recette financières	4 657 000 €
----------------------------	--------------------

➤ FCTVA (art.10222)	2 800 000 €
➤ Taxe d'aménagement (art.10228)	200 000 €
➤ Dépôt de garantie reçu (art.165)	7 000 €
➤ Cessions mobilières et immobilières (art.024)	1 650 000 €
○ OAP N°3 CDC Habitat (1.05M€)	
○ OPAC de l'Oise (600K€)	

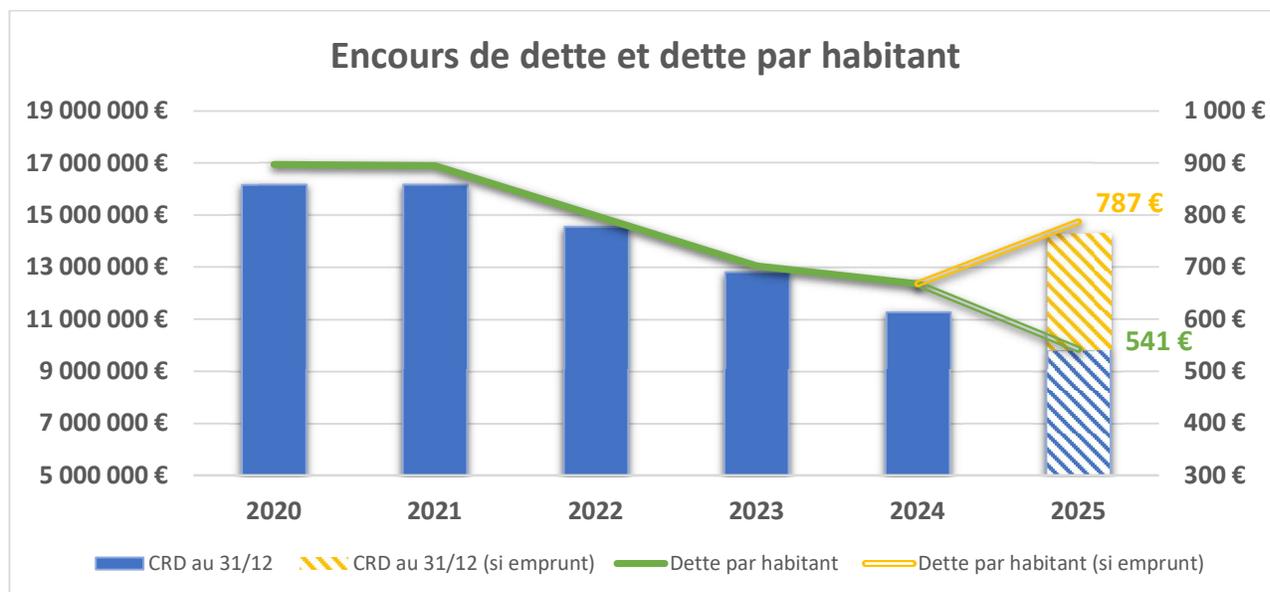
Recette d'ordre	9 947 000 €
------------------------	--------------------

➤ Dotation aux amortissements	1 277 000 €
➤ Opération patrimoniales	50 000 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	2 420 000 €
➤ Affectation du résultat n-1	6 200 000 €

Reste à réaliser 2024	839 000 €
------------------------------	------------------

3. Emprunt

Les efforts de gestion de la collectivité engagés ces dernières années ont permis de faire face à la baisse significative des dotations de l'Etat et de constituer une réserve autorisant un autofinancement marqué de nos dépenses d'investissement.



- ❖ **Ratio 9** : Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement
 Soisy-sous-Montmorency : 43% (2025)
 Moyenne Nationale de la strate 10 000 à 20 000 hab. (2023) : 57%